

II Confronto Letterario

Normes pour la rédaction des textes

Les textes doivent être adressés à la rédaction de la revue par courriel et sur papier, en indiquant son adresse et son numéro de téléphone (éventuellement son adresse de courrier électronique).

Comme logiciels utiliser Word pour Windows (2000 ou versions inférieures) ou RFT (Rich Text Format).

Utiliser si possible le caractère TIMES NEW ROMAN, corps 12.

Les textes ne pourront dépasser 60.000 caractères (espaces compris).

1) Prénom et nom de l'auteur

En tête du texte, en petites capitales.

2) Titre

En tête, après le nom de l'auteur, en majuscules.

3) Caractères

Éviter d'utiliser les caractères gras (sauf pour des raisons spéciales).

N'utiliser les italiques que pour les mots étrangers et les titres des ouvrages cités ou pour souligner des mots, des expressions ou des phrases (ne pas abuser de cette option)

4) Citations

a) d'un seul mot jusqu'à trois lignes

Entre guillemets «...» (ne jamais utiliser les guillemets "...").

Pour signaler le sens spécial d'un mot, utiliser les guillemets anglais '...'.

b) citations de plus de trois lignes

Dans le même caractère et le même corps utilisés pour le texte, sans guillemets, précédées et suivies d'un blanc (elles seront imprimées en corps plus petit et en retrait).

En principe, on considère comme longues les citations de plus de trois lignes ; mais ce critère n'est pas contraignant, surtout pour les textes avec beaucoup de citations.

c) Indiquer les lacunes ou interruptions par trois points entre crochets [...]. Mettre entre crochets les commentaires éventuels et les additions

5) Numérotage des notes

En chiffres arabes, en exposant, sans parenthèse, et progressif du début (note 1) à la fin du texte.

Les numéros des notes dans le texte précèdent les signes de ponctuation, sauf le point d'exclamation et le point d'interrogation.

Les notes commencent par une majuscule et se terminent par un point.

Utiliser le numérotage automatique, avec la collocation automatique au bas de la page.

6) Références bibliographiques à l'intérieur des notes

a) Auteurs

Initiale(s) du prénom suivie(s) d'un point et nom en petites capitales.

Dans le cas de plus de trois auteurs, indiquer le premier suivi de l'abréviation en italiques *et al.*

Dans le cas d'ouvrages collectifs, indiquer le nom de l'éditeur (ou des éditeurs) suivi de l'abréviation (ed.) en caractères romains et entre parenthèses.

b) Titres

Titres des volumes et des articles en italiques, suivis de : lieu de publication, maison d'édition, date.

Indiquer en exposant le numéro éventuel de l'édition (ex., pour la deuxième édition ; Paris, Vrin, 1983²)

Noms des revues en caractères romains entre guillemets «...», numéro du volumes en chiffres romains ou numéro de la livraison en chiffres arabes, année, pages.

Les numéros des pages ne doivent pas être abrégés. Mettre entre parenthèses le renvoi à une page après l'indication des pages d'un article : pp. 230-272 (p. 241).

G. GENETTE, *Figures III*, Paris, Seuil, 1972.

G. GENETTE, *Style et signification*, in *Fiction et diction*, Paris, Seuil, 1991, pp. 95-151.

P. BIRNBAUM (ed.), *La France de l'affaire Dreyfus*, Paris, Gallimard, 1994.

A. TADIÉ, *La fiction et ses usages*, « Poétique », 113, 1998, pp. 111-125.

A. CHESNEAU, *André Breton et l'expérimentation poétique*, « The French Review », XLII, 1969, pp. 371-379.

7) Référence à un texte cité précédemment :

a) référence à un seul texte d'un auteur : nom de l'auteur, suivi de l'abréviation *op. cit.* (en italiques)
CHASTEL, *op. cit.*, p. 40.

b) référence à plusieurs textes d'un même auteur : nom de l'auteur, titre ou premiers mots du titre, suivis (sans virgule) de l'abréviation *cit.* (en caractères romains)

G. GENETTE, *Style et signification cit.*, p. 102.

c) remplacer par *Ibidem* ou *ibidem* (en italiques) le nom d'un auteur et le titre d'un ouvrage cités dans la note précédente. *Ibidem* ne doit pas être abrégé.

8) Abréviations

n. (note)

p. (page)

pp. (pages)

sv. (page suivante ou pages suivantes)

v. (voir)

vol. (volume)

voll. (volumes)

t. (tome)

tt. (tomes)

N.B. Les premières épreuves seront envoyées aux auteurs, tandis que les deuxièmes seront corrigées par la rédaction de la revue. Les épreuves (dans lesquelles il n'est PAS permis d'introduire d'ajouts ou de modifications au texte) devront être expédiées dans le délai de 15 jours ; au delà de cette échéance, les épreuves seront corrigées par la rédaction.